

## EVALUATION DES IMPACTS ENVIRONNEMENTAUX TRAVAUX EN COURS AU SEIN DE L'IFV

Sébastien KERNER, Joël ROCHARD  
Institut Français de la Vigne et du Vin, Pôle National Développement Durable

### 1. Démarches nationales

#### **L'outil DIA'TERRE - diagnostic énergie / effet de serre des exploitations agricoles**

DIA'TERRE est un outil de diagnostic « Energie et effet de serre », destiné à caractériser les impacts environnementaux d'une exploitation agricole (et donc viticole strictement) sous les angles « consommation d'énergie », « émissions de GES » et « stockage du carbone ». Mis en place à la suite du Grenelle de l'Environnement, cet outil devrait voir le jour dans le courant du second semestre 2010.

*L'IFV a été sollicité par les Pouvoirs Publics pour participer à la construction de ce futur outil et sa validation pour la filière viticole. A terme, ce nouvel outil pourrait servir à caractériser les émissions de GES de la partie « production viticole », préalable à la réalisation du Bilan Carbone® d'un domaine viti-vinicole (sous réserve de vérification de la complémentarité et de la compatibilité entre outils).*

#### **La méthode Bilan Carbone® - diagnostic énergie / effet de serre**

Mise au point pour le compte de l'ADEME (Agence De l'Environnement et de la Maîtrise de l'Energie) et de la MIES (Mission Interministérielle de l'Effet de Serre) en 2002, la méthode Bilan Carbone® permet de hiérarchiser les postes impactant sur la contribution « effet de serre » d'une activité industrielle telle qu'un domaine viti-vinicole. Outil de diagnostic, cette méthode est donc l'étape préalable à la mise en place d'un plan d'action visant à réduire les émissions de GES : il s'agit donc d'un outil d'amélioration continue, qui peut entrer de manière complémentaire dans le cadre d'une démarche ISO 14001, bien que l'outil ne figure pas dans la norme.

En revanche, chaque domaine viti-vinicole ayant ses particularités (localisation géographique, pratiques culturelles, rendements technologiques visés, itinéraires de vinification et d'élevage...), la méthode Bilan Carbone® ne peut et ne doit en aucune manière être considérée comme un outil de notation ou de comparaison entre les domaines, et encore moins un outil permettant l'affichage environnemental du vin.

La méthode Bilan Carbone® prend en compte l'ensemble des émissions directes et indirectes liées à l'activité : utilisation d'énergie (fossile ou électrique), émissions non énergétiques (émissions de N<sub>2</sub>O des fertilisants azotés, fuites de fluides frigorigènes, utilisation de CO<sub>2</sub> exogène...), les transports de personnes et de marchandises, la fabrication des intrants de « process » (installation du vignoble, intrants de fertilisation, produits phytosanitaires, œnologiques et d'hygiène) et de conditionnement (verre, carton, papier, plastiques...), les achats de services, l'amortissement des bâtiments, des véhicules et des équipements, la gestion des déchets et eaux usées.

La réalisation d'un Bilan Carbone® repose sur la collecte, puis la saisie dans un tableur spécifique, de données chiffrées liées à l'activité du domaine viti-vinicole, en général sur la durée d'une année jugée représentative de cette activité. A partir de facteurs d'émissions spécifiques, le tableur traduit ensuite ces

données selon deux unités fonctionnelles : l'équivalent carbone (éq.C) et l'équivalent dioxyde de carbone (éq.CO<sub>2</sub>). Les résultats sont ensuite représentés sous différentes formes graphiques.

*Depuis 2004, l'IFV est titulaire de la licence d'utilisateur de la méthode, qui est délivrée par l'ADEME en même temps que l'outil ; à ce titre, de nombreux diagnostics ont été réalisés dans le cadre du programme de R&D de l'IFV. En 2009, l'IFV a été mandaté par l'ADEME pour coordonner les travaux du Groupe Technique National « Filière viti-vinicole et Bilan Carbone® », dans le but d'adapter l'outil à la filière Vigne et Vin.*

### **L'analyse de cycle de vie (ACV) - diagnostic multicritères « impacts environnementaux potentiels »**

Cette méthode multicritères normalisée permet d'estimer l'impact environnemental de la fabrication d'un produit (par exemple) tout au long de son cycle de vie, depuis l'extraction des matières premières jusqu'à son traitement de fin de vie (notion de *berceau au tombeau* - « cradle to grave »). La méthode permet d'appréhender la problématique « Développement Durable » sous l'angle strict de la sphère « Environnement ».

A la différence des outils de diagnostic précédents, les résultats sont exprimés selon une unité fonctionnelle définie (par exemple : tonne de raisin, hectolitre, équivalent bouteille conditionnée...). L'énergie et l'effet de serre ne sont pas les seuls indicateurs pris en compte dans cette méthode ; ainsi peuvent également être pris en compte : l'acidification du milieu (NH<sub>3</sub> en excès), l'eutrophisation (azote et phosphore en excès), l'écotoxicité du milieu (pollution diffuse par les pesticides), la biodiversité, l'érosion, les ressources en eau.

*Afin de répondre aux nécessités de production d'indicateurs environnementaux fiables, l'IFV s'est familiarisé avec la thématique de l'ACV et se dotera d'un outil spécifique début 2010.*

### **L'affichage environnemental**

Le Grenelle de l'Environnement a émis plusieurs propositions, parmi lesquelles l'affichage environnemental des produits de grande consommation, qui sera obligatoire à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2011.

Les produits de grande consommation ont été classés en plusieurs catégories sectorielles, parmi lesquelles les produits concernant « l'alimentation et les aliments pour animaux domestiques », catégorie sectorielle à laquelle appartient le vin.

Des groupes de travail spécifiques à chaque secteur, dont un pour les produits agro-alimentaires, ont été mis en place, afin de définir les modalités de réalisation de l'affichage. La base méthodologique retenue est l'utilisation d'ACV simplifiées à 4 ou 5 indicateurs maximum, dont la liste a été arrêtée fin 2009.

*L'IFV a intégré le groupe de travail sectoriel « Alimentation » pour représenter la filière viti-vinicole ; en marge de ces travaux, divers projets scientifiques et techniques ont été ou vont être déposés par les organismes de la recherche fondamentale et par les Instituts et Centres Techniques Agricoles et Agro-Industriels (dont l'IFV), afin de fournir aux Pouvoirs Publics des bases de données spécifiques indispensables à la mise en pratique de cet affichage obligatoire.*

## **2. Démarches internationales**

### **Le Groupe « Bilan CO<sub>2</sub> de l'OIV »**

Ce groupe ad hoc a été mis en place par le Comité Scientifique et Technique de l'OIV dans une approche transversale pour formaliser un protocole d'harmonisation internationale de l'impact sur l'effet de serre de la filière viticole. Il est animé par Ignacio SÁNCHEZ RECARTE de l'OIV, responsable de l'unité Economie et Droit. Trois réunions se sont tenues dans le cadre de réunions de groupe d'experts et de l'Assemblée Générale de l'OIV en juillet 2009 :

- Il a été décidé de focaliser les premiers efforts dans la création d'un protocole pour le calcul de « l'empreinte carbone du produit » (“product carbon footprint” (PCF)),
- Un protocole pour le calcul de « l'empreinte de carbone de l'entreprise », pourra être développé dans un deuxième temps,

- Le protocole PCF devra baser son analyse sur l'évaluation mono facteur du cycle de vie du produit (LCA) et les normes ISO (notamment ISO 14040),
- Les limites du protocole ont besoin d'être définies. Néanmoins quelques points ont été soulignés :
  - o Le périmètre 3 du protocole (en ce qui concerne notamment le transport des produits jusqu'à leur consommation finale) devra être intégré non plus de façon optionnelle dans le protocole,
  - o Les services non directement en relation avec le processus de production (publicité, voyages de représentation...) pourraient être exclus du protocole produit (discussion en cours).

Un groupe de rédaction (intégrant notamment J. ROCHARD de l'IFV pour la France) a été créé afin de préparer un projet de texte. Ce groupe, tenant compte de considérations précédentes :

- préparera la partie introduction du protocole OIV, dans laquelle les principes généraux sont détaillés,
- enverra le document au Secrétariat général de l'OIV avant la fin du mois de décembre 2009 afin de faire circuler le document au reste du groupe ad hoc.

Une réunion du groupe ad hoc sera organisée pendant les réunions de mars 2010 de l'OIV à Paris suivie probablement d'une réunion lors de l'Assemblée Générale de l'OIV en juin 2010.